

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 21 novembre 2024. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel : [greffe@hautegaspesie.com](mailto:greffe@hautegaspesie.com) ou lors de la période de questions de la séance.



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le vingt-septième jour de novembre deux-mille-vingt-quatre, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M<sup>me</sup> Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M<sup>me</sup> Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M<sup>me</sup> Carole Landry, adjointe de direction, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Alexis Devroede Languirand, conseiller en développement économique – secteur tourisme

### VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 19 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M<sup>me</sup> Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire de la séance.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 12485-11-2024 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 novembre 2024

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 novembre 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 novembre 2024 en le modifiant de la manière suivante :

Le point 4.5 *Avis de motion, règlement sur la gestion contractuelle des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie* devient un point décisionnel au lieu informatif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 12486-11-2024 TNO

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2024 a été courriellé à chacun des élus le 21 novembre dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2024 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### RÉSOLUTION NUMÉRO 12487-11-2024 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2024 :

Paiements : 105 165,91 \$

Factures : 25 246,19 \$

TOTAL : 130 412,10 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

M. MAGELLA EMOND, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre, par la présente :

1. donne avis de motion, qu'il sera soumis pour adoption, à une séance subséquente du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, le règlement numéro 2024-428 TNO intitulé *Règlement pour l'adoption du budget 2025 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*.
2. dépose le projet du règlement numéro 2024-428 TNO.

---

Magella Emond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre

### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

M. RÉJEAN NORMAND, maire de la municipalité de Rivière-à-Claude, par la présente :

1. donne avis de motion, qu'il sera soumis pour adoption, à une séance subséquente du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, le règlement numéro 2024-429 TNO intitulé *Règlement des prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, taxe sur les immeubles non résidentiels, cout des services pour l'année 2025*.

Ce règlement portera notamment sur les éléments suivants :

- Taux d'intérêt sur les soldes impayés des taxes devenues exigibles
- Taux particulier à la catégorie résidentielle
- Taux particulier à la catégorie des immeubles non résidentiels
- Taux particulier à la catégorie des terrains vagues
- Tarif pour la gestion des ordures ménagères comprenant l'enlèvement et le traitement des ordures récupérables et

- l'enfouissement des ordures ménagères
- Tarif pour les services d'urgence en milieu isolé

2. dépose le projet du règlement numéro 2024-429 TNO.

---

Réjean Normand, maire de la municipalité de Rivière-à-Claude

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 12488-11-2024 TNO

Aide financière accordée à Actions Cap-Seize MA, préparation et entretien de la patinoire extérieure publique, entretien de la Salle des loisirs de Cap-Seize et achats de produits sanitaires

CONSIDÉRANT QUE Actions Cap-Seize MA est un organisme à but non lucratif qui organise des activités de loisirs et sociales afin de dynamiser le milieu des habitants du TNO secteur Cap-Seize ;

CONSIDÉRANT *l'Entente d'utilisation de la Salle des loisirs de Cap-Seize, bâtiment et installations* entre la MRC de La Haute-Gaspésie et Actions Cap-Seize M-A pour réaliser des activités culturelles et sociales.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, accorde une aide financière de 10 000,00 \$ à Actions Cap-Seize M-A pour la préparation et l'entretien de la patinoire extérieure publique, l'entretien de la Salle des loisirs de Cap-Seize et l'achat de produits sanitaires pour l'année 2025, laquelle somme sera prélevée au budget 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

En vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, M. MARCEL SOUCY, maire de la ville de Cap-Chat, par la présente :

1. donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, à une séance subséquente du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, le règlement numéro 2024-430 TNO intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 2020-384 TNO Règlement sur la gestion contractuelle – TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

Ce règlement portera notamment sur les éléments suivants :

- l'ajout des mesures qui favorisent certains biens et services, fournisseurs, assureurs et entrepreneurs pour certains types de contrats.
- l'ajout des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants afin de favoriser certains biens et services, fournisseurs, assureurs et entrepreneurs pour certains types de contrats.

2. dépose le projet du règlement numéro 2024-430 TNO.

---

Marcel Soucy, maire de la ville de Cap-Chat

#### RÉSOLUTION NUMÉRO 12489-11-2024 TNO

TECQ 2019-2024, versement d'une somme pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a réalisé des travaux de réaménagement de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens des TNO, représentant 1,7 % de la population, sont des utilisateurs de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, verse 20 000,00 \$ à la MRC de La Haute-Gaspésie pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts, comme prévu dans la programmation des travaux, laquelle somme sera prélevée à même la subvention gouvernementale accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **AFFAIRES DIVERSES**

Aucune affaire diverse.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions de 19 h 26 à 19 h 47.

## **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 19 h 47 par M. MARCEL SOUCY et résolu que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Guy Bernatchez, préfet

\_\_\_\_\_  
Maryse Létourneau, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.